

# WSIB Approval of the Rate Framework

## Rate Framework Modernization

December 2016 UPDATE



**wsib**  
**cspaat**  
ONTARIO

The Workplace Safety and Insurance Board's (WSIB) Rate Framework Modernization (RFM) initiative has been a multi-year engagement with experts and stakeholders to address identified challenges with the current approaches related to employer classification, premium rate setting and experience rating programs.

Dating back to both the Arthurs Funding Fairness (2012) and Stanley Pricing Fairness (2014) reports, the WSIB's most recent RFM Consultation provided a range of opportunities for stakeholders to have their views heard, ensuring that any significant modernization would be implemented gradually and in a manner that fosters stability. The WSIB has received positive feedback on the RFM Consultation approach and the proactive outreach to engage stakeholders from across Ontario. Since the launch of the RFM consultation in March 2015, over 150 working group and technical sessions were held and more than 70 stakeholder submissions were received.

On November 14, the WSIB's Board of Directors approved the Rate Framework. In addition, it also approved, in principle, maintaining a separate premium rate for non-exempt executive officers and partners in construction, subject to further research and stakeholder engagement, as well as determining a recommended implementation approach, including an associated risk analysis.

On behalf of the Board of Directors, we would like to thank you for your ongoing support as we look towards a targeted implementation in January 2019, at the earliest.

The WSIB's objective in developing its Rate Framework was to consider changes that ensure greater fairness in setting premium rates, a more reasonable balance between premium rate stability and responsiveness, and to make it easier for stakeholders to understand and engage in the process.

From the outset, the WSIB identified revenue neutrality as a fundamental principle for the Rate Framework Modernization. This means that this new approach will not affect the total amount of premium dollars collected by the WSIB, but rather more fairly distribute the premiums collected from industries and employers.

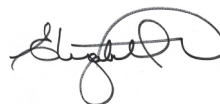
### Next steps

The WSIB is committed to ensuring these changes are implemented in a manner that fosters stability. Starting in 2017, the WSIB will undertake further education and outreach efforts, including further discussion on the promotion of occupational health and safety, to ensure a broader understanding of the new approach. It will also share with each employer, how the Rate Framework would classify their operations, and provide an early indication as to each employer's individualized journey towards their new premium rate as we move towards 2019.

The WSIB is thankful for the thoughtful engagement and input of stakeholders throughout the Rate Framework Modernization initiative and as we move towards its implementation.

For further information on the Rate Framework visit us at [www.wsibratereform.com](http://www.wsibratereform.com).

Yours truly,



Elizabeth Witmer  
Chair



Thomas Teahen  
President & CEO

## Approbation du cadre de tarification par la CSPAAT

Modernisation du cadre de tarification :  
Nouvelles de décembre 2016



**wsib**  
**cspa**  
ONTARIO

L'initiative de modernisation du cadre de tarification (MCT) de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) a constitué un engagement pluriannuel auprès des experts et des intervenants pour relever les défis cernés en ce qui a trait aux approches actuelles de classification des employeurs, d'établissement des taux de prime et de tarification par incidence.

Remontant aux rapports *Un financement équitable* d'Arthurs (2012) et *Une tarification équitable* de Stanley (2014), la plus récente consultation sur la MCT menée par la CSPAAT a fourni plusieurs occasions aux intervenantes et intervenants de se faire entendre pour veiller à ce que toute modernisation importante soit mise en œuvre graduellement, d'une façon qui suscite la stabilité. La CSPAAT a reçu des commentaires positifs sur l'approche de la consultation sur la MCT et la sollicitation proactive des intervenantes et intervenants dans tout l'Ontario. Depuis le début de la consultation sur la MCT en mars 2015, plus de 150 groupes de travail et séances techniques ont été organisés, et plus de 70 intervenants ont soumis des observations écrites.

Le 14 novembre, le conseil d'administration de la CSPAAT a approuvé le cadre de tarification. Le conseil a aussi approuvé en principe le maintien d'un taux de prime distinct pour les dirigeants et associés de la construction non exemptés, en attendant d'étudier davantage la question et de consulter à nouveau les intervenantes et intervenants. Il a aussi approuvé une méthode de mise en œuvre recommandée, y compris une analyse des risques connexes.

Au nom du conseil, nous vous remercions pour votre appui continu au moment où nous nous dirigeons vers une mise en œuvre ciblée qui aurait lieu en janvier 2019 au plus tôt.

L'objectif de la CSPAAT durant l'élaboration de son cadre de tarification était d'envisager des changements pour assurer une meilleure équité dans l'établissement des taux, de veiller à

ce qu'il existe un équilibre raisonnable entre la stabilité des taux et la réactivité du système et de faire en sorte qu'il soit plus facile pour les intervenants de comprendre le processus et d'y participer.

Dès le départ, la CSPAAT a adopté la neutralité des revenus comme principe fondamental de la modernisation du cadre de tarification. Ainsi, cette nouvelle approche ne changera pas le total des produits tirés des primes. Elle répartira plutôt, de manière plus équitable, les primes perçues auprès des secteurs d'industrie et des employeurs.

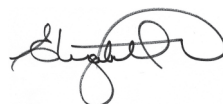
### Prochaines étapes

La CSPAAT veut s'assurer que ces changements seront mis en œuvre de façon à favoriser la stabilité. À partir de 2017, la CSPAAT entreprendra d'autres activités d'éducation et d'implication, notamment davantage de promotion de la santé et de la sécurité au travail, afin que la nouvelle approche soit bien comprise. De plus, elle partagera avec chaque employeur de l'information sur la façon dont ses activités seront classifiées d'après le cadre, en plus de l'informer, tôt au cours du processus, sur son cheminement vers son nouveau taux de prime à mesure que 2019 se rapprochera.

La CSPAAT est reconnaissante à l'égard de la participation réfléchie des intervenants tout au long de l'initiative de modernisation du cadre de tarification au moment où nous nous dirigeons vers sa mise en œuvre.

Pour des précisions sur le nouveau cadre, veuillez nous visiter à [www.wsibratframeworkreform.com](http://www.wsibratframeworkreform.com).

Veuillez agréer nos salutations distinguées.



Elizabeth Witmer  
Présidente du conseil



Thomas Teahen  
Président-directeur général